

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

OBJET : RÉSEAU DES MUSÉES DE LA VALLÉE – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION ACTIVE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que le réseau des musées de la Vallée est une structure culturelle importante pour soutenir les actions réalisées dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire (Pah) du Pays Serre-ponçon Ubaye Durance (SUD),

VU l'étude muséographique réalisée par le Pays SUD en 2011 confirmant la raison d'être des musées, l'obligation de les redynamiser et constatant l'absence de réserves pour le renouvellement des contenus,

CONSIDÉRANT qu'une réserve centrale de collections pourrait être envisagée dans les locaux appartenant à la CCVU, situés au 6 avenue de Nice à Barcelonnette, et libérés prochainement par les pompiers du Centre de secours,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude portant sur :

- la programmation de la remise à niveau de l'ensemble des antennes du musée de la Vallée (Pontis, Le Lauzet, Jausiers, Saint-Paul et Meyronnes Saint-Ours bas),
- l'aménagement de la réserve centrale de collections,

CONSIDÉRANT que le coût de ces missions, estimé à 27 000,00 € HT (soit 30 000 € TTC), peut être financé dans le cadre du programme Leader porté par le Pays SUD,

VU l'avis favorable émis par la Commission culture et patrimoine le 6 décembre 2012,

Sur proposition de Monsieur Michel TIRAN, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **DONNE** son accord à la réalisation de l'étude,
- **SOLLICITE** les subventions telles qu'actées dans le plan de financement ci-après :

<u>Dépenses</u> :	27 000 HT
Mission du muséographe - scénographe.....	15 000 €
Mission du conservateur - restaurateur.....	12 000 €
<u>Recettes</u> :	27 000 HT
FEADER.....	14 850 €
Conseil régional <i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	10 260 €
Conseil général <i>des Alpes de Haute-Provence</i>	1 890 €

- **APPROUVE** ce plan de financement,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget principal 2013 de la Communauté les crédits nécessaires à cette opération, tant en recettes qu'en dépenses.
- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI

